

UN SEUL SITE INTERNET  
POUR TOUTES LES STATIONS  
DES ALPES VAUDOISES

Vaud, page 21



CHANTAL DERVAY

LE MARCHÉ DE NOËL  
SE CHERCHE ENCORE  
UNE ÂME À YVERDON

Nord vaudois-Broye, page 26



JEAN-PAUL GUNNARD

# Vaud & régions

Vaud  
Lausanne & région  
Riviera-Chablais  
Nord vaudois-Broye  
La Côte

Lausanne

## Fronde contre le second volet de la taxe poubelle

**Calculée sur le volume des habitations, la taxe de base sur les déchets est facturée ces jours aux propriétaires. Les recours se chiffrent déjà par centaines**

Alain Détraz

Depuis le début de l'année, la majorité des Vaudois a appris à vivre avec les sacs poubelles taxés. Mais dans le jeu du pollueur-payeur, une deuxième nouveauté s'est invitée dans les boîtes aux lettres, depuis la mi-novembre. Elle frappe les propriétaires immobiliers des quelques communes vaudoises, qui ont choisi d'adosser le traitement des déchets au paiement d'une taxe de base, calculée en fonction du volume des immeubles. Certains font la grimace face au montant réclamé par l'administration communale. La Chambre vaudoise immobilière (CVI) compte porter l'affaire en justice. Elle orchestre une campagne de recours contre cette taxe, qui se solde par plusieurs centaines de réclamations.

C'est principalement sur le territoire lausannois que se mène la fronde des milieux de l'immobilier. «C'est une taxe inéquitable qui frappe les propriétaires, défend Olivier Feller, directeur de la Chambre vaudoise immobilière. Il n'existe aucun lien entre le volume d'un immeuble et la quantité de déchets produits.» L'association met d'ailleurs à disposition - de ses membres exclusivement - une formule facilitant le dépôt d'un recours contre cette taxe.

**Plus de 500 lettres**

L'initiative de la CVI recueille un certain succès. «Plus de 500 lettres sont arrivées», compte Nicolas Gillard, qui préside la Commission lausannoise de recours en matière d'impôt communal. Il s'attend à en recevoir d'autres alors que le délai légal approche de son terme. Comme au Conseil communal, la commission est à majorité rose-rouge-verte. Si bien qu'Olivier Feller ne se berce pas d'illusions sur cette première instance: «Cela deviendra sérieux lorsque nous aboutirons devant le Tribunal cantonal et fédéral.»

Du côté des gérances, le message est bien passé et certaines se montrent très engagées. «Nous encourageons tous nos propriétaires à recourir systématiquement», indique Olivier Moser, directeur adjoint chez de Rham. Chez Cogestim,

### Bilan de la taxe: 49 francs de bénéfice

● Tous les propriétaires ne se plaignent pas du système mis en place à Lausanne. Un élu Vert, favorable dès le départ au principe du pollueur-payeur, tire un bilan financier positif de son ménage.

Valéry Beaud et sa compagne sont propriétaires de leur appartement en PPE. Sous l'évier de la cuisine, la poubelle est soigneusement compartimentée pour le recyclage. «On trie bien, mais sans excès», estime-t-il, avant de détailler ses comptes. Ainsi, dans ce ménage de deux adultes, Valéry Beaud a compté l'utilisation d'un sac de 17 litres toutes les deux semaines. Soit un total de 26 francs par année.

A cela s'ajoute la taxe de base, soit 26 centimes multipliés par le volume ECA de l'habitation. N'ayant pas encore reçu son bordereau, Valéry Beaud l'estime à 85 francs. Le nouveau règlement lausannois lui coûte donc 111 francs pour cette première année. Un montant duquel il faut

déduire les 80 francs que chaque Lausannois recevra dans son décompte d'électricité, au début 2014. Les deux adultes de ce ménage recevront donc 160 francs.

«Je me demande s'il est bien raisonnable de faire un bénéfice sur le tri des déchets»

Valéry Beaud, conseiller communal, Les Verts lausannois

Tout compte fait, la taxe poubelle aura donc rapporté 49 francs à l'écologiste et à sa compagne. Et ce sera d'avantage l'an prochain. Le couple a en effet mis au monde une petite fille cet automne. De quoi ajouter 80 francs de rétrocession de la ville. «Et puis, on a reçu 160 sacs de 17 litres», dit Valéry Beaud. Avec ça, on devrait tenir trois

ans, même en tenant compte des couches-culottes.»

Si le militant écologiste se réjouit de ses bons comptes, il reste dubitatif. «Je me demande s'il est bien raisonnable de faire un bénéfice sur le tri des déchets. Ces 80 francs de rétrocession, par personne et par an, ne sont-ils pas trop généreux?»

Cette façon de procéder avait d'ailleurs été combattue par la droite de l'échiquier politique, qui avait réclamé une baisse des impôts plutôt que cette «subvention». Reste que l'introduction de la taxe poubelle a en effet été le fruit d'un accord politique au sein de la majorité rose-rouge-verte. Une éventuelle renégociation de cet accord ne devrait ainsi pas intervenir avant la fin de la législature.

Notre dossier sur la taxe aux déchets poubelle.24heures.ch

le directeur adjoint, Christian Aebischer, estime peu probable qu'un recours puisse aboutir à une suppression de la taxe. «On pourra tout au plus obtenir une réduction», dit-il.

**Locataires pas à l'abri**

Si les propriétaires d'immeubles sont au front, leurs locataires ne seront pas épargnés. Du côté des gérances, comme de l'ASLOCA, on estime que les charges facturées aux propriétaires seront répercutées sur les locataires sans trop de mal. «Les décomptes de chauffage se font au mois de juin et il faudra être attentif à ce que d'autres charges ne s'ajoutent à la répercussion de cette taxe», dit Anne Baehler Bech, secrétaire générale de l'ASLOCA.

Reste que la pilule peut se révéler amère pour certains. En présentant son règlement, en 2012, la Municipalité lausannoise avait élaboré plusieurs scénarios. En résumé, mieux vaut habiter à plusieurs dans un logement pas trop grand que seul dans un appartement de 150 mètres carrés ou très haut de plafond (*lire ci-contre*).

Le syndic de Lausanne joue la transparence: «J'ai payé 296 francs de taxe pour ma villa de Montblaison», dit Daniel Bréaz. Il estime que les habitants de logements jusqu'à 100 mètres carrés «devraient être bénéficiaires». Devant la fronde des milieux immobiliers, qu'il perçoit comme «une question de principes», il voit mal comment le règlement communal pourrait être attaqué. «Nous avons été extrêmement prudents sur le plan juridique en suivant la doctrine fédérale», affirme le syndic écologiste.

### La prison pour le prof de piano abuseur

**En plus d'une peine ferme, l'enseignant de musique privé de 32 ans qui a exhibé, et parfois frotté son sexe sur quinze fillettes, est interdit d'exercer un métier avec des enfants**

Coupable d'actes d'ordre sexuels avec des enfants. Hier, le Tribunal correctionnel de l'arrondissement de La Côte a condamné un professeur de piano et de guitare de 32 ans à 30 mois d'emprisonnement, dont 6 mois ferme. La Cour lui a imposé le délai d'épreuve le plus long que prévoit le Code pénal, soit cinq ans. Durant cette période, il devra poursuivre un traitement psychothérapeutique.

Le Vaudois, résidant aujourd'hui dans un autre canton, a aussi l'interdiction d'exercer une profession ou une activité associative en lien avec des enfants. «Vu qu'il a commis ces crimes dans le cadre de son activité professionnelle et qu'il y a un risque de récurrence élevé en présence d'enfants, il était important que le tribunal ordonne cette interdiction», a relevé, satisfait, le procureur Sébastien Fetter. Pour rappel, l'expertise psychiatrique n'a pas permis d'établir formellement le diagnostic de pédophilie.

Entre septembre 2011 et juin 2012, ce professeur, qui donnait des leçons privées de musique à Gland, a fait pas moins de 15 victimes. La plus jeune n'avait que 7 ans. Toujours sur le même mode opératoire, il ouvrait sa braguette durant le cours, puis exhibait son sexe. Allant jusqu'à froter son pénis sur plusieurs victimes.

Des actes que le Tribunal a estimés prémédités. Le prof se rendait en effet sans sous-vêtement aux cours. En audience, l'homme a tout avoué. Sans fournir de réelles explications aux familles des victimes présentes. **P.B.**



**Propriétaire content**  
Loin de se plaindre, l'écologiste Valéry Beaud dégage un bénéfice de la taxe poubelle. PATRICK MARTIN

PUBLICITÉ

le 15 décembre  
+ de bus  
sur les lignes  
54-60-62  
meilleures  
fréquences

Plus d'infos sur  
www.t-l.ch/reseau14

lignes\_de\_vies

tl